

Le 19 décembre 2022

**Par SDÉ**

Me Véronique Dubois, Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse  
800, rue du Square-Victoria  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Joelle Cardinal**  
Avocate

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 5211  
Télec. : 514 289-2007  
C. élec. : [Cardinal.Joelle@hydroquebec.com](mailto:Cardinal.Joelle@hydroquebec.com)

**OBJET : Demande d'adoption des normes de fiabilité relatives au temps froid -**  
Hydro-Québec par sa direction principale Contrôle des mouvements d'énergie  
et exploitation du réseau (DPCMÉER) dans ses fonctions de coordonnateur de  
la fiabilité au Québec (le « **Coordonnateur** »)  
**Notre référence : R-4203-2022 - Notre référence : LTG07016**

---

Chère consœur,

En suivi de la lettre de Rio Tinto Alcan inc (RTA) de ce jour<sup>1</sup>, ainsi que de sa lettre du 12 janvier dernier<sup>2</sup>, le Coordonnateur dépose à titre informatif au présent dossier l'*entente définitive relative à la transmission de données d'exploitation confidentielles de RTA et à leur traitement par Hydro-Québec* (l'« **Entente** »), sous pli confidentiel et en version caviardée, respectivement comme pièces **HQCF-5, document 1** et **HQCF-5, document 2**.

Le Coordonnateur réitère que l'Entente bénéficie d'un traitement confidentiel puisque des ordonnances de la Régie à cet effet ont déjà été prononcées, tel que plus amplement détaillé dans la lettre du Coordonnateur ci-haut mentionnée.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) *Joelle Cardinal*

**JOELLE CARDINAL**

p. j.  
c.c. Pierre Grenier (RTA)

---

<sup>1</sup> R-4203-2022, pièce [C-RTA-0002](#).

<sup>2</sup> R-4203-2022, pièce [B-0019](#).